



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 17 février 2016

Après délibération, le Conseil municipal

16.01 Sur proposition de M. Didier FORT, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2015
(Unanimité "Pour")

16.02 VU les dispositions financières faisant l'objet du bail commercial et d'habitation passé avec M. et Mme ROBIN le 21 juillet 2008, et le détail des factures justifiant des aménagements produits par M. Yann ROBIN sur la boulangerie appartenant à la commune, **DECIDE** de verser la somme de 11 000 € à M. Yann ROBIN au titre de la prise en charge des travaux et équipements de la boulangerie, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour 2016.
(Unanimité "Pour")

16.03 VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du Budget Primitif 2016, **AUTORISE**, M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessous :

Chapitre	Désignation	Budget 2015	Max 25 %	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	56 685	14 170	10 000
2031	Frais d'étude			10 000
21	Immobilisations corporelles	695 780	173 940	109 200
21311	Hôtel de ville			10 000
21312	Bâtiments scolaires			8 000
21316	Équipements du cimetière			4 200
21318	Autres bâtiments publics			20 000
2151	Réseaux de voirie			25 000
2152	Installations de voirie			22 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie			3 000
2158	Autres installations, matériel et outillage			4 000
2182	Matériel de transport			9 000
2188	Autres immobilisations corporelles			4 000

PRECISE que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2016.

(Unanimité "Pour")

16.04 **CONSIDERANT**, l'intérêt que présentent les aménagements du virage à angle droit situé au 42 rue de Chalonvillars pour la sécurité routière, **APPROUVE**, le devis portant sur ces aménagements ainsi que le financement prévisionnel, **DECIDE** d'engager ce projet et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016, **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de nos parlementaires.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 18 février 2016



Le Maire,

Bernard GUILLEMET